ASSEMBLÉE NATIONALE

2 avril 2025

FIN DE VIE - (N° 1100)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N º AS230

présenté par
Mme Mansouri

ARTICLE 14

Supprimer l’alinéa 5.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La rédaction actuelle contenu les termes de « sans délai » conduit à des complications de la mise en oeuvre de la clause de conscience, en pratique, puisque le médecin ou l’infirmier qui voudront la faire jouer seront contraints de trouver confrères pour les remplacer dans cette mission. La mise en oeuvre de la clause de conscience est dès lors menacée.